



PANNESSIERES

Une ruralité harmonieuse

BULLETIN N° 35

JANVIER 2026



SOMMAIRE

Horaires ouverture de la Mairie

Mercredi de 14 H 15 à 18 H 15

Jeudi de 9 H 15 à 12 H 15

Vendredi de 14 H 30 à 19 H00

- ◆ Page 2 : Mot du Maire
- ◆ Page 3 La Chasse
- ◆ Pages 4 Point Finances – Elections
- ◆ Page 5 Travaux – Projets
- ◆ Page 6 7 : La Pannessieroise
- ◆ Page 8 : Etat Civil - Remerciements

Le Mot du Maire

« Il nous faut peu de mots pour exprimer l'essentiel ». Paul Eluard.

Si le maire n'a pas toujours le dernier mot, il n'en est pas moins qu'une parole rare est toujours mieux écoutée et que les trop longs discours. Aussi en une page vais-je tenter d'évoquer la vie du monde et de Pannessières au cours de cette année.

« Le monde est si léger qu'il n'est plus à sa place » dit encore Eluard. Et il est vrai que nous avons parfois du mal à nous reconnaître dans ce monde qui chaque jour évolue plus vite que nous ne pouvons le comprendre, et pas toujours comme nous le souhaiterions. Les différents conflits qui endeuillent le monde, les tensions économiques de plus en plus fortes entre la vieille Europe et les pays émergents, les phénomènes météorologiques exceptionnels - ou décrits comme tels- alimentent un véritable climat d'insécurité relayé et amplifié journallement par les médias. D'autre part, il ne nous apparaît pas comme certain que l'intelligence artificielle de plus en plus largement utilisée, soit le meilleur vecteur du progrès humain. De plus, notre époque est fortement marquée par la polarisation politique, un discours simplificateur et le repli sur soi. J'en prendrai pour exemple les atermoiements politiques que nous connaissons en France depuis des mois où nous voyons les élus incapables de gouverner notre pays. L'emprisonnement d'un Président de la République ajoute encore à notre confusion. Devant ce manque de clairvoyance et d'efficacité, les citoyens hésiteront encore plus à s'engager pour le bien de la nation, ou même plus simplement à voter ... La validité de notre système démocratique est ainsi remise en cause, à l'instar de ce qui se produit dans de nombreux pays où les citoyens portent au pouvoir des gouvernements autoritaires. Nous vivons dans une France traversée par des courants politiques de plus en plus radicalement opposés, chacun cherchant les arguments les plus agressifs pour obtenir les suffrages des citoyens, avec très souvent le leit motiv de la sécurité.

Les cérémonies du 13 novembre ont marqué l'intérêt de tous pour que ne se reproduisent plus les abominations des attentats. « La mémoire est un combat permanent » écrit Robert Badinter. Comme pour tant d'autres sujets, il faut se rappeler pour envisager demain. Serons-nous prêts alors à construire un monde de paix ?

Notre commune a vécu une année plus calme que 2024. Des travaux, ont cependant perturbé la circulation, mais ils sont essentiels au bon entretien du village, des ses réseaux, de ses routes et de son éclairage public. Reste le souci récurrent de la vente des terrains constructibles qui, malgré leur prix modéré, ne trouvent pas acheteur. Ce manque à gagner grève le budget et limite les possibilités d'investir. Par ailleurs, le conseil est très attentif à l'élaboration du PLUI. De nombreuses réunions ont mené à la mise en place du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. En début d'année 2026, il nous faudra définir les différentes zones (agricole, urbanisée ...) sur notre territoire, avant même l'élection d'un nouveau conseil municipal.

La vie du village est rythmée par les activités de La Pannessièreoise et du CCAS que je tiens à saluer ici pour leur engagement : ateliers de peinture, feux (chauds ...) de la Saint-Jean, expositions, puces, concerts, spectacle : toutes activités qui donnent au village son dynamisme et son attrait. Que les organisateurs bénévoles soient ici sincèrement remerciés.

Engagement et dynamisme : ce sont les qualités dont devront faire preuve les prochains conseillers qui tardent encore aujourd'hui à se manifester clairement autour d'un(e) futur(e) maire. Pourtant, la cause est noble. Ce sont la vie et l'avenir d'une commune qui sont en jeu. Une commune, le premier, mais sans doute le plus important, maillon de la démocratie qui s'exprime librement et directement dans les élections locales et qui choisit des citoyens que les habitants connaissent tous et dont ils peuvent apprécier les mérites et la valeur humaine. Sommes-nous prêts à donner un nouveau printemps au village ?

Je voudrais enfin vous souhaiter à tous une excellente année 2026. Que tous ceux qui, du fait des décès ou de la maladie, vivent dans la tristesse, soient assurés de notre soutien. Je souhaite une belle réussite à ce futur conseil et que vive Pannessières.

Le Maire : Maurice MONNET

La Chasse

Voici plusieurs années, à la faveur de quelques éditos dans les bulletins municipaux, que je relaie l'actualité de notre petite société de chasse, celle de ses détracteurs mais également son environnement cynégétique.

Je voudrais profiter de cette nouvelle opportunité, non pas pour vous donner un état de santé de notre petite association et de ceux qui sont impliqués et engagés à la faire vivre, mais plus pour rendre hommage à une autre catégorie de chasseurs, beaucoup moins mentionnée jusque-là, mais tout aussi indispensable. Je veux parler de nos fidèles amis, qui sans leur présence rendraient notre activité dénuée de bons sens. Nos compagnons à quatre pattes : qu'ils soient d'arrêt ou courant. Avec ou sans pedigree, ils restent indissociables de notre activité.

Gardiens de l'espace familial pendant la période de repos de mars à septembre, pendant cinq mois de l'année les voici libres de revendiquer leur instinct en toute autonomie. Ce sont des compagnons qui ne cherchent pas à briller mais plutôt à se rendre utiles avec une mémoire qui ne triche pas. Parfois grincheux, ils attendent leurs récompenses après une bonne action et souvent une caresse suffit.

Ils sont les premiers levés, la truffe collée contre la porte d'entrée. Ils attendent, leurs clochettes autour du cou. Pour eux, c'est un signe qui ne trompe pas. Et quand vient l'heure de la délivrance, quand la nature s'ouvre devant leurs regards, quel que soit le temps, c'est le chasseur qui se tient prêt à les suivre pour débusquer le gibier.

Epuisés après une sortie, de retour bredouilles ou non, mais toujours avec un bon repas et un peu de chaleur humaine en récompense. On les regarde s'endormir sur une couverture usée, satisfaits de leur journée. On ne les oublie pas, parce qu'ils sont différents, parce qu'ils ont vieilli avec nous, parce qu'ils ont accepté les règles sans jamais se plaindre. Ils n'ont pas besoin de discours pour dire qu'ils nous aiment. Et quand les saisons passent, et qu'on voit notre ami qui tarde à se lever, à nous accompagner, lorsque l'heure de la retraite approche, on peut encore lire dans leurs yeux un « merci pour tout ». Puis on en reprend un autre, et on s'attache, accompagné de ceux qui continuent à courir dans nos souvenirs.

Voilà quelques lignes que certains verront comme une contradiction entre l'action de chasser et le lien avec son animal de compagnie.

Mais pas seulement ! Si les chasseurs ont pour complément leurs chiens, d'autres personnes, ou même des institutions, ont un rapport privilégié à leur animal. Qu'il soit dressé à la recherche de stupéfiants, à la localisation de personnes en danger sous des gravats ou sous une avalanche, à la recherche d'animaux sauvages blessés, ou encore qu'il garde les troupeaux, ou qu'il soit de garde tout court ! Chien truffier, guide pour les personnes atteintes de cécité, chiens de traîneaux en Antarctique, amis fidèles, petits, grands, à poils ras ou longs ... Toutes des tâches que l'homme ne saurait maîtriser sans la compagnie de son double à quatre pattes.

Un arrêté ministériel du 16 mars 1955 revu en 1989 stipule : « dans les bois et forêts, il est interdit de promener son chien non tenu en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin ». Hormis cet arrêté, il est indispensable que les propriétaires canins restent vigilants lors de la promenade de leur animal. Ramassage des déjections dans les lieux publics et fréquentés, chien tenu en laisse sur les chemins lorsque l'on croise d'autres promeneurs, respect des cultures, jardins, lieux privés et du milieu cynégétique. Respecter son animal, c'est aussi respecter les autres.

Cette année, je me permets d'associer nos compagnons, membres à part entière de l'association de chasse de Pannessières, afin de vous présenter nos meilleurs vœux pour 2026.

Gaël MONNERET



Quelques éléments budgétaires.

Il nous semble important, en cette fin de mandat, de renseigner les habitants sur l'état des finances communales. Elles seront précisées lorsque le présent conseil préparera le budget 2026. Les données suivantes sont donc partielles, mais elles permettent cependant de percevoir le fonctionnement financier de notre commune fin 2025.

Dépenses de fonctionnement	170 802 €	Recettes de fonctionnement	231 000 €
Dont dépenses incompressibles : Personnel	72 800 €	Dont : Fiscalité locale :	130 000 €
Remboursement des intérêts des emprunts :	8 800 €	Revenus des immeubles :	32 800 €
Charges générales	59 730 €	Dotation de l'état :	41 000 €
Energie	11 000 €	Revenu des antennes :	17 000 €
Dépenses d'investissement :	91 290 €	Recettes d'investissement :	106 117 €
Dont : Remboursement capital des emprunts.	28 500 €	Dont : Reversement excédent fonctionnement :	67 200 €
Travaux	43 500 €	Remboursement FCTVA	9 450 €

Depuis quelques années, à l'exception d'un emprunt de courte durée destiné à financer les travaux du lotissement et déjà remboursé, le financement de l'investissement est assuré par l'excédent de la section fonctionnement et par les subventions.

D'autre part, la somme en trésorerie dont une partie disponible est de 158 000 €.

ATTENTION

NOUVELLES DISPOSITIONS ELECTORALES

La réglementation concernant les prochaines élections communales a été modifiée. Le scrutin nominal qui permettait aux électeurs de proposer de nouveaux noms sur les listes ou au contraire d'en rayer ne s'appliquera plus en 2026. Les électeurs voteront pour une liste complète, **un nom rayé entraînera la nullité de la liste**. D'autre part, la parité femmes - hommes devra être respectée.

Si aucun candidat ne se présente, l'élection municipale n'a pas lieu. Un arrêté du préfet institue alors une "délégation spéciale" (souvent l'ancien conseil) qui remplit les fonctions du conseil municipal. La délégation spéciale élit son président qui remplit les fonctions de maire. Les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Dans un délai maximal de trois mois, des élections partielles sont organisées afin de constituer un conseil municipal. Les pouvoirs de la délégation spéciale prennent fin dès l'installation du nouveau conseil élu à l'issue de ces élections partielles.

Si les élections partielles sont infructueuses en raison de l'absence de candidats, il conviendra d'installer une nouvelle délégation spéciale puis d'organiser de nouvelles élections partielles dans le même délai de 3 Mois. Si le résultat se révèle encore négatif, la commune serait placée sous tutelle des services de l'état avant de passer sous celle d'une autre commune.

TRAVAUX et PROJETS

Si au cours du premier semestre le village a été épargné par les travaux, il n'en a pas été de même pour la seconde partie de l'année. La plupart des travaux prévus ont été exécutés avec un peu de retard, et à peu près tous en même temps.

D'abord la route de la Chaumette a été entièrement reprise et la chaussée recouverte d'un enrobé. Retenons pour la forme que le seul coût du revêtement s'élève à 69 884 € pour une surface de 2 400 m². De leur côté, les services du Département ont repris la couche de roulement de la route de La Terrasse. Le conseil a décidé de réaliser les divers réseaux nécessaires à l'écoulement des eaux de pluie et des eaux usées. La commune a pris en charge la pose de caniveaux et le revêtement du chemin de La Mouille jusqu'à hauteur de la maison Belfy.

Les arbres en bordure du chemin de la Crucelle risquaient de tomber sur la voie publique et d'endommager les habitations proches. Ils ont été coupés puis broyés, sans frais pour la commune. Il a fallu démonter la ligne électrique de l'éclairage public. Cette installation a été remise en place avec du matériel neuf.

Un important projet de mise aux normes de la sécurité incendie a eu un début de réalisation avec la pose d'une canne d'aspiration sur le réservoir incendie de La Chaumette. Un dossier de demande de subvention a été adressé aux services de la préfecture et du département afin de réaliser la protection des habitations situées en Cumberland, à proximité du village de Chille. Deux sites resteront à protéger : la maison située aux Grands Vignes ainsi qu'un hangar agricole à la Tellette. Le coût total des travaux s'élèvera à environ 100 000 € d'où la nécessité de demander des subventions. Cette protection incendie nécessitera un investissement conséquent de la part du futur conseil.

D'autres travaux d'entretien qui méritent d'être réalisés n'ont pu être menés à bien cette année. Il s'agit d'abord, par respect pour le site, de rénover les grilles du monument aux morts. Le travail pourtant programmé par une entreprise plusieurs fois relancée n'a pas été réalisé. Il s'agit ensuite du projet de rénovation et d'embellissement du site de Mercenet. Le local de l'ancien pompage n'a pas été repris comme nous pensions le faire. Enfin l'achat de la maison Aubert, financièrement supportable par la commune, n'a pu se faire du fait de difficultés liées à son actuelle location.

D'autre part, le conseil est très attentif à l'élaboration du PLUI. Depuis plus d'un an maintenant et le lancement par ECLA de l'étude et de la conception d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, de réunions en décisions, le projet a avancé. Il en est aujourd'hui à une phase décisionnelle en ce qui concerne le zonage du territoire des communes. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été proposé, discuté et voté par ECLA. La phase concernant les propositions de règlement a également eu lieu.

En début d'année 2026, il nous faudra définir les différentes zones (agricole, urbanisée, nature ...) sur notre territoire en fonction des critères définis par le PADD, et ce avant même l'élection d'un nouveau conseil municipal. L'exercice sera difficile au vu des contraintes imposées par le nouveau règlement. Et pourtant, cet exercice est nécessaire et témoignera de la volonté du conseil de protéger telle ou telle zone, de permettre la construction ici plutôt que là. C'est l'actuel conseil qui proposera ces définitions. Le prochain, celui qui votera la forme définitive de ce projet, aura t'il les mêmes ambitions, les mêmes volontés, la même conception de l'équilibre du territoire ? Il nous sera bien difficile, dans les mois qui viennent, de prendre les décisions qui pourtant nous sont demandées.

C'est au travers de ces réalisations que l'on mesure la nécessaire mise en place d'un conseil municipal qui puisse gérer au plus près tout ce qui touche à l'entretien de notre village et à son développement à venir.



LA PANNESSIEROISE

Reprise dès le 8 septembre de nos rendez-vous du lundi :

C'est avec un vrai bonheur que nous nous sommes retrouvés pour partager en toute simplicité mais grande complicité et amitié cet après-midi attendu de tous et toutes. Les retrouvailles ont été chaleureuses.

Très vite chacun, selon ses attentes, a repris sa place au tarot, à la belote mais aussi à des jeux découverte : de quoi faire travailler sa mémoire, sa capacité à s'adapter ... Tout est proposé, rien n'est imposé, il suffit de suggérer ...

Christine, Nicole et Jacqueline, sont là pour ça !



Puces :

Le dimanche 7 Septembre, le village de Pannessières a connu une journée particulièrement dynamique. Les Puces au village ont amené un nombre considérable de visiteurs et une offre généreuse dans tous les étals des exposants. Il faut dire que nous avons été gâtés par une météo généreuse. Le soleil, présent, a favorisé les déambulations et les arrêts gourmands sous les chapiteaux érigés pour l'occasion. Les bénévoles nombreux et les membres de la Pannessieroise n'ont pas ménagé leur peine. La réussite incontestable a été une large récompense merci à tous.



Exposition d'aquarelles le week-end des 25 et 26 octobre à la salle du foyer :

L'atelier "Peindre ensemble" a fêté dignement ses 10 ans d'existence ! Les peintres amateurs ont eu à cœur d'accueillir dignement les nombreux visiteurs, plus de 200 comptabilisés hors vernissage, malgré une météo capricieuse ! Après leur prestation à la mairie de Montaigu, tous ont travaillé pour présenter une exposition entièrement renouvelée de tableaux peints dans l'année ! Un challenge ambitieux mais réussi, merci à tous.



Concert du 15 Novembre, salle du Foyer.

Une soirée exceptionnelle. Pierre Bourgeois, artiste jurassien a emporté un public conquis par sa joie de vivre. Un répertoire de chansons françaises riche, mais pas que ! Il nous aussi emporté au-delà de nos frontières avec quelques titres connus de tous et repris en choeur ... Les sourires, les chants, les applaudissements, toute la salle en redemandait ... Bref, une soirée qui marquera les esprits !



Fête de Noël :

Le dimanche 21 décembre, les enfants de Pannessières et leurs parents étaient invités à participer à la fête de Noël. Un beau spectacle de magie a illuminé les yeux des petits et des grands. Comme à son habitude, le Père Noël a distribué cadeaux et friandises pour le bonheur de tous. Enfin, pour clore ce bel après-midi, un goûter offert et préparé par les membres du CCAS a régalé tous les participants. Une belle récompense pour les bénévoles pour ce moment convivial qui s'est terminé vers 17 h 30.



ETAT CIVIL

Naissances :

Diégo MARTIN né le 5 juillet 2025.
Simon GIANOLA né le 14 novembre 2025.

Mariage :

Dominique BUISSET et François RACLE le 4 juillet 2025.

Décès :

Madame Marie CHALENCON le 2 novembre 2025.
Madame Josette MATHIEU le 7 décembre 2025.

Remerciements

Tout de qui s'est fait dans notre village depuis maintenant 12 ans n'aurait pu se réaliser sans une équipe qui a su imaginer, conseiller, prendre des décisions, agir. Un travail collectif, dans la ligne des réalisations menées par Claude Chamouton et son conseil de l'époque. Il a toujours été question, en plus des services aux habitants, et sauf dans le cas du parc de jeux créé ex nihilo, de transformer et d'entretenir au mieux les biens de la commune, qu'il s'agisse de la forêt, des bâtiments dont la destination a parfois changé, des routes et des réseaux. Je veux donc mettre à l'honneur ici toutes celles et tous ceux qui ont pris part à cette œuvre collective : les conseillers et les adjoints pour leur aide et leur soutien, les membres du CCAS pour leur disponibilité et leur volonté d'aider leurs concitoyens, le personnel de la mairie, Marianne Benoit et Sophie sans qui rien ne serait possible, tant du point de vue entretien du village que règlement de tous les soucis administratifs. Qu'ils soient sincèrement remerciés pour leur présence et leur soutien dans tous les moments difficiles que la place de maire fait surgir bien trop souvent à mon goût. Je garderai de leur présence et de leurs interventions le souvenir d'un long et parfois douloureux apprentissage de la fonction, mais aussi des moments de détente autour d'une tasse de café le jeudi matin, jour de rencontre avec les entreprises ... et tous ceux qui souhaitaient échanger à propos du village.

Je veux également remercier les habitants qui, par leur confiance, m'ont amené à exercer cette fonction durant douze années, avec des moments parfois difficiles et des souvenirs douloureux lorsque le maire se fait le porteur des mauvaises nouvelles. Là encore, je préfère garder le souvenir des cérémonies et de l'importante participation des habitants, les discussions autour du verre de l'amitié et les échanges avec tous ceux qui, pour telle ou telle raison, sont passés par la mairie.

Merci à tous pour ce qui a été pour moi une fabuleuse expérience de vie et de relations humaines. Enfant de Pannessières où j'aurai vécu, à la fois spectateur et acteur d'un monde en marche, j'espère avoir pu apporter un peu de mon attachement pour ce territoire, pour mon village, et contribuer au bien de tous. Merci, bienvenue et bonne route au futur conseil que nous élirons demain.

Maurice Monnet